

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1948 :

Aménagement de terrains communaux de la ZAC OI - Commune de Saint Pierre » - Approbation de la convention d'exécution de travaux de dévoiement d'une canalisation AEP avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et autorisation de signature par la SPL GRAND SUD

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

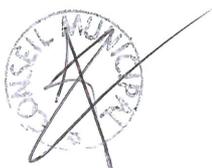
ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Le Maire

Accès en ligne à la signature
974 00 00 00 - 00 00 00 00 - 1948-DE
Date de création : 20/06/2025
Date de révision : 30/06/2025
David LORION

Affaire n°40/1948 : Aménagement de terrains communaux de la ZAC OI - Commune de Saint Pierre » - Approbation de la convention d'exécution de travaux de dévoiement d'une canalisation AEP avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et autorisation de signature par la SPL GRAND SUD.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°34/1659 en date du 12 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux ainsi que le budget de l'opération d'aménagement de terrains communaux situés dans la ZAC OI, confiée à la SPL Grand Sud dans le cadre d'une convention de mandat.

Il informe que les terrains d'assiette du projet sont traversés par une canalisation en fonte dédiée à l'alimentation en eau potable de l'hôpital, via des réservoirs, afin d'en garantir l'approvisionnement en cas de coupure du réseau public. Cette canalisation appartient au Centre Hospitalier Universitaire.

L'occupation du domaine communal par cette canalisation n'a pas fait l'objet d'une convention formellement établie entre le CHU et la commune.

Une convention entre les deux parties permettra ainsi de formaliser cette occupation.

Parallèlement, l'urgence à libérer les emprises nécessaires à la réalisation des futurs aménagements rend indispensable une intervention rapide pour le dévoiement de cette canalisation.

Dans ce contexte, un partenariat entre la Ville de Saint-Pierre et le Centre Hospitalier Universitaire est proposé pour la réalisation des travaux de déviation du réseau AEP.

Les modalités de ce partenariat sont définies dans la convention jointe en annexe.

Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 200 000 € HT, réparti comme suit :

- Marché d'études : 20 000 € HT
- Marché de travaux : 180 000 € HT

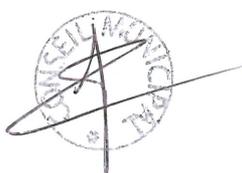
Le plan de financement de l'opération est proposé comme suit :

Coût Global de la déviation	Pour la Commune de Saint Pierre	Pour le CHU
100 %	50 %	50%

Le CHU a exprimé le souhait d'échelonner les paiements sur les exercices 2025 et 2026.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le projet de convention et ses annexes.**
- **D'AUTORISER, la SPL GRAND SUD, à SIGNER la convention dans le cadre du mandat qui lui est confié par délibération N°34/1659 en date du 12 septembre 2024 , ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Date de réception en préfecture
06/02/2025 16:40:164-20250620-40-1948-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION